



Généralisation du rSa dans le département de l'Hérault

Le mercredi 29 avril 2009



Sommaire

1. Qu'est ce que le rSa ?

- Les objectifs du rSa
- Les principales caractéristiques
- Les enjeux financiers
- Le résultat des expérimentations

2. Quels sont les bénéficiaires ?

- Nombre de bénéficiaires au niveau national et local
- Le profil des bénéficiaires
- Les droits et devoirs des bénéficiaires

3. Quel est le mode de calcul ?

- Le mode de calcul
- Des exemples

4. La généralisation du rSa dans l'Hérault ?

- Un enjeu de gestion et de service public majeur
- Les deux grandes phases de la généralisation du rSa
- L'offre de service actuelle de l'instruction par les Caf de l'Hérault
- Quelle organisation à compter du mois de juin ?



1.

Qu'est ce que le rSa ?

1. Qu'est ce que le rSa ?

👉 Les objectifs du rSa

Le rSa sera généralisé au 1er juin 2009. Il vise à :

- Simplifier les dispositifs existants (Rmi, Api...)
- Inciter à la reprise d'emploi en garantissant une augmentation des revenus
- Lutter contre la pauvreté au travail



1. Qu'est ce que le rSa ?

👉 Les principales caractéristiques

- Il remplace le Rmi, l'Api et les mécanismes d'intéressement
 - montant forfaitaire dont le niveau varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfants à charge
- Il est accessible pour les personnes
 - qui sont âgées de plus de 25 ans ou qui assument la charge d'un ou de plusieurs enfants nés ou à naître
 - et dont le foyer dispose de ressources inférieures à un revenu garanti
- Il implique un ensemble de droits et devoirs
 - droit à un accompagnement social et/ou professionnel par un référent unique, destiné à faciliter l'insertion
 - contrat formalisant les engagements réciproques



1. Qu'est ce que le rSa ?

👉 Les enjeux financiers

- Un cofinancement Département – Etat
 - Le département finance le montant forfaitaire qui équivaut au Rmi et Api
 - L'autre fraction du Rsa est financée par l'Etat



1. Qu'est ce que le rSa ?

👉 Le résultat des expérimentations

- 34 départements ont été autorisés à expérimenter. La première expérimentation, dans l'Eure, a démarré en juin 2007
- Au total, fin juin 2008, on comptabilise 14 675 ménages dans le dispositif rSa au titre du Rmi ou de l'Api
- Le taux de retour à l'emploi des allocataires du Rmi dans les zones expérimentales est plus élevé que dans les zones témoins
- Les ménages qui reprennent un emploi dans les zones expérimentales auraient une plus grande ancienneté dans le dispositif Rmi que dans les zones témoins
- Une majorité des emplois occupés par les bénéficiaires du rSa sont dans le secteur marchand
- Les bénéficiaires visés soulignent l'importance d'une aide financière couplée avec un accompagnement social et professionnel





2. Quels sont les bénéficiaires ?

2. Quels sont les bénéficiaires ?

👉 Nombre de bénéficiaires au niveau national et local

👉 Au niveau national

- Le nombre de bénéficiaires potentiels du rSa : 3,1 millions
- Les bénéficiaires rSa déjà connus des Caf : 2,3 millions
 - Ils représentent 75 % des bénéficiaires potentiels
 - Ils sont connus au titre :
 - des Pf (39%),
 - des minima sociaux (38%)
 - des AI (53%)
- Les bénéficiaires nouveaux pour les Caf : 800 000
 - Ils représentent 25 % des bénéficiaires potentiels
 - Ils sont :
 - personnes seules 63%
 - couple sans enfant 22%
 - couple avec un enfant 10%



2. Quels sont les bénéficiaires ?

👉 Nombre de bénéficiaires au niveau national et local

👉 Au plan local

Estimations pour le Département :

- Caf Béziers

Les bénéficiaires rSa déjà connus de la Caf : 8 192

Les bénéficiaires nouveaux pour la Caf : 4 647

- Caf Montpellier

Les bénéficiaires rSa déjà connus de la Caf : 18 971

Les bénéficiaires nouveaux pour la Caf : 11 182



2. Quels sont les bénéficiaires ?

👉 Le profil des bénéficiaires

- rSa « bascule » :
 - Les bénéficiaires Api, Rmi , prime forfaitaire intéressement ou rSa expérimental, dans le rSa. Ils intègrent automatiquement le dispositif rSa (y compris pour les Cirma et Cav).
 - Les allocataires n'auront pas de démarches spécifiques à faire pour bénéficier du rSa. La Caf aura 9 mois pour les contacter, pour un point sur leur situation
 - Pas de bascule pour les bénéficiaires du rSa expérimental lorsque celui-ci est plus avantageux que le rSa généralisé ⇒ maintien du rSa expérimental jusqu'au terme de la délibération CG (3 ans max)
- Primo demandeur rSa **sans** activité :
 - Personne sans activité, connue ou non de la Caf, qui ne perçoit pas un minimum social et qui demande le rSa
- Primo demandeur rSa **avec** activité :
 - Personne en activité, connue ou non de la Caf, qui ne perçoit pas un minimum social et qui demande le rSa



2. Quels sont les bénéficiaires ?

👉 Les droits et devoirs des bénéficiaires

Les bénéficiaires concernés remplissent 2 conditions cumulatives

- Les revenus professionnels du foyer sont inférieures au revenu minimum garanti
- L'intéressé doit être sans emploi ou dispose de revenus d'activité inférieurs à 500€.

Sont soumis à l'obligation droits et devoirs, les allocataires et/ou les conjoints.





3. Quel est le mode de calcul ?

3. Quel est le mode de calcul ?

Le mode de calcul

Les modalités de calcul du rSa

- Peut prétendre au rSa, le foyer qui dispose de ressources inférieures à un revenu garanti
- Revenu garanti : il est le minimum garanti pour les personnes privées d'emploi, est l'équivalent du Rmi
- Complément de revenu: il complète les revenus d'activité pour les personnes exerçant une activité



3. Quel est le mode de calcul ?

 Le mode de calcul

$$\text{rSa} = \text{Revenu Garanti (RG)} - \text{Ressources du foyer}$$

$$\text{RG} = \text{Montant forfaitaire} + 62\% \text{ revenus d'activité du foyer}$$

Le montant forfaitaire est déterminé en fonction :

- de la composition du foyer
- du nombre d'enfants à charge

Le pourcentage est déterminé par décret

- Exemple : bénéficiaire rSa isolé sans enfant avec :
 - 600 € de revenus d'activité / mois
 - 53 € de forfait logement / mois
 - Un MF (Montant forfaitaire) de 448 € (**idem que pour un Rmi isolé sans enfant**)

$$\text{RG} = 448 \text{ (MF)} + 372 \text{ (62\% des revenus perçus)} = 820$$

$$\text{RSA} = 820 \text{ (RG)} - 53 \text{ (forfait logement)} - 600 \text{ (revenus d'activité)} = 167$$

3. Quel est le mode de calcul ?

Des exemples

Exemple 1 – Personne isolée avec enfant

- Situation :

- Madame X – célibataire avec 1 enfant âgé de 6 ans
- Revenu d'activité 300€/mois
- elle perçoit : l'Asf (85€/mois) et l'Al (150€/mois)

- Calcul

- Revenu garanti = 671 (Montant forfaitaire) + 186 € (62% des revenus perçus) = 857 €
- rSa = 857 € - 107 € (forfait logement) – 85 € (Asf) - 300 € (revenus) = 365 €



3. Quel est le mode de calcul ?

 Des exemples Exemple 2 – Couple avec enfants

- Situation :
 - Couple – 2 enfants (8 ans et 10 ans)
 - Monsieur en activité : 1 000 €/mois, madame sans activité
 - Le couple perçoit : AF (120 €/mois) et AL (150 €/mois)
- Calcul :
 - **Revenu garanti = 940 (Montant forfaitaire) + 620 € (62% des revenus perçus) = 1560 €**
 - **rSa = 1560 € - 133 € (forfait logement) – 120 € (AF) - 1 000 € (revenus) = 307 €**





4. La généralisation du rSa dans l'Hérault

4. La généralisation du rSa dans l'Hérault ?

☛ **Un enjeu de gestion et de service public majeur**

Des flux massifs attendus... **une augmentation de 132% pour les CAF**

	CAF MONTPELLIER	CAF BEZIERS	TOTAL DEPARTEMENT
rSa socle (Rmi/Api actuels)	22 346	10 159	32 505
rSa activité connus Caf	18 971	8 192	27 163
rSa activité non connus Caf	11 182	4 647	15 829
Total	52 499	22 998	75 497

4. La généralisation du rSa dans l'Hérault ?

👉 Les deux grandes phases de la généralisation du rSa

👉 1ère phase : Anticipation du rSa

- Permettre aux bénéficiaires potentiels, qu'ils soient allocataires ou non, de déterminer s'ils auront un droit potentiel au rSa au titre du mois de juin,
- Anticiper sur la production et enregistrer un maximum de demandes.

Pour cela, la Caf met à disposition du public (allocataires, non allocataires, partenaires) un outil en ligne sur le www.caf.fr permettant d'étudier le droit potentiel : le **test d'éligibilité**

A noter qu'elles pourront aussi retirer l'imprimé de demande dans les accueils.

Parallèlement, **une communication de « réassurance »** est prévue pour les bénéficiaires actuels du Rmi, de l'Api et du rSa expérimental.

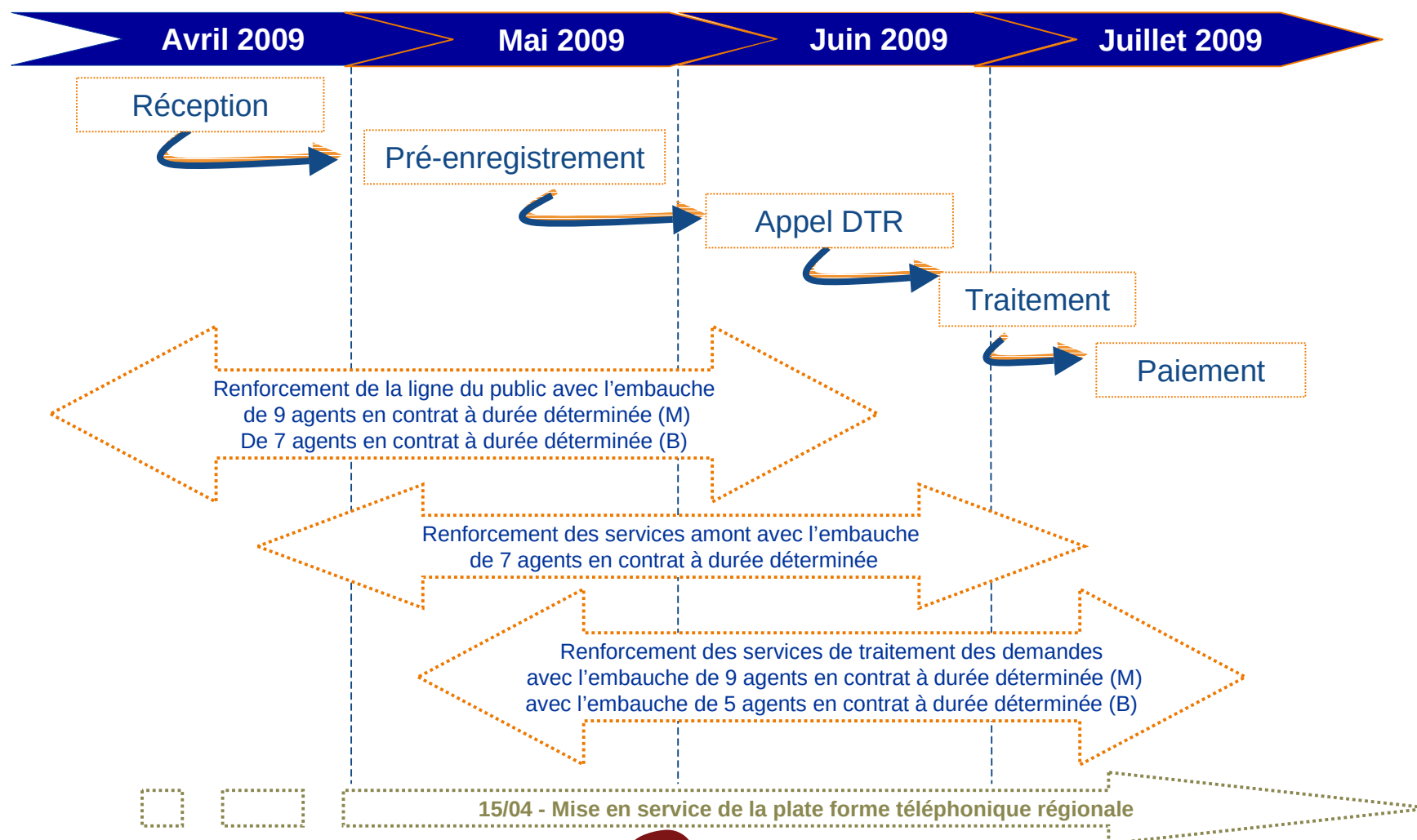
Dans certains cas, les personnes éligibles au rSa se verront proposer le Rmi ou l'Api jusqu'au 31 mai. **Une campagne de promotion de ce test va être mise en oeuvre.**

Ces personnes recevront dès le 1er juin, une déclaration de ressources trimestrielles – le trimestre pris en compte pour le calcul du rSa étant : mars, avril et mai -, à compléter et à nous retourner. **Elle nous permettra de calculer puis de verser le rSa le 6 juillet prochain.**

4. La généralisation du rSa dans l'Hérault ?

Les deux grandes phases de la généralisation du rSa

1ère phase : Anticipation du rSa – les moyens mis en oeuvre



Calendrier de mise en oeuvre

Phase anticipation

Entrée en vigueur du rSa

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

Conditions
réglementairesTrimestre de référence pour le calcul des droits
du mois de juin pour les nouveaux demandeursMois du
calcul du
droit06/07/2009
1er paiement
rSa

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

Bénéficiaires
actuels RMI/API

Aucune démarche auprès de la CAF

Paiement RMI
/ APIBascule
automatique
du Rmi/ Api
vers le rSa06/07/2009
1er paiement
rSaBénéficiaires
potentiels
sans activité

Contacter la CAF pour une étude des droits au RMI ou à l'API

Instruction RMI / API

Paiement RMI
/ API

MARS

AVRIL

MAI

JUIN

JUILLET

Bénéficiaires
potentiels en
activitéTest éligibilité sur caf.fr
Ou Appel au 3939Droit rSa
potentielEditer, compléter et
renvoyer la demande
de rSa à la CAFLa CAF
enregistre la
demande de rSaLes demandeurs
retournent le formulaire
de déclaration des
revenus du trimestre de
référenceLa CAF calcule le droit
rSa06/07/2009
1er paiement rSaLes partenaires orientent et accompagnent les demandeurs
vers le test d'éligibilité

4. La généralisation du rSa dans l'Hérault ?

👉 Les deux grandes phases de la généralisation du rSa

👉 2ème phase : Entrée en vigueur du rSa

- Permettre aux bénéficiaires potentiels, qu'ils soient allocataires ou non, de déterminer s'ils ont un droit au rSa, en maintenant le test d'éligibilité à leur disposition,
- Mettre en oeuvre l'offre de service : instruction, traitement et insertion

Le premier juin 2009, la Caf, comme le Conseil général et les Ccas, disposera de la compétence d'instruction.

La qualité de service issue du couplage instruction-traitement et le positionnement de la branche dans un contexte administratif en mutation, renforcent le choix de la Caf de s'investir sur cette mission.

Pour l'heure, la répartition des rôles entre les organismes instructeurs, ainsi que la répartition des rôles quant au volet insertion font l'objet de négociations avec les partenaires.



4. La généralisation du rSa dans l'Hérault ?

☞ L'offre de service actuelle de l'instruction par les Caf de l'Hérault

☞ L'organisation de l'instruction des demandes de Rmi - Api

Aujourd'hui, les Caf de l'Hérault :

- Instruisent entre 85% et 95% des demandes de Rmi et 100% des demandes Api

En 2008 :

☞ la Caf de Montpellier a réalisé 6 765 instructions Rmi

☞ la Caf de Béziers a réalisé 2 951 instructions Rmi

- Pour les bénéficiaires du Rmi :
 - ☞ complètent les fiches navette,
 - ☞ déterminent le parcours d'orientation,
 - ☞ transmettent électroniquement les données chaque semaine.

